

Feuille reproductible 1

Éléments contextuels reliés aux traités Douglas

Dans les années 1840, l'île de Vancouver est le lieu de résidence de milliers de membres des Premières Nations appartenant aux familles linguistiques des Nuuchah'nulth, des Salish de la côte et des Kwakwaka'wakw (un recensement de 1856 fait état de 33 873 autochtones sur l'île de Vancouver¹). En 1843, la compagnie de la Baie d'Hudson établit un poste de traite de fourrures à Fort Victoria dans le territoire des Lekwungen, un peuple appartenant à la famille linguistique des Salish de la côte. En 1846, la Grande-Bretagne et les États-Unis s'entendent pour diviser les territoires situés à l'ouest des Rocheuses. Ainsi, les États-Unis contrôlent la partie au sud du 49^e parallèle alors que la Grande-Bretagne contrôle la partie au nord de cette frontière, incluant l'île de Vancouver.

Pour maintenir son emprise sur ce territoire et garantir son accès à la route commerciale de l'océan Pacifique, le ministère britannique des Colonies crée une colonie sur l'île de Vancouver en 1849. Les puissances coloniales, telle la Grande-Bretagne, croyaient que si elles pouvaient installer en permanence un nombre suffisant de citoyens sur un territoire autochtone, elles pouvaient revendiquer la possession de ce territoire.

La Grande-Bretagne permet à la Compagnie de la Baie d'Hudson de gérer la colonie de l'île de Vancouver et lui accorde les droits commerciaux exclusifs pour les dix années subséquentes. En échange, la compagnie s'engage à installer des colons britanniques sur l'île. Mais avant que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne puisse vendre des terres aux colons, elle doit d'abord les acheter de ses propriétaires, les peuples autochtones. Ce processus sera décrit par la suite comme « l'extinction » ou la fin des droits territoriaux des peuples autochtones. Pour acheter les terres des peuples autochtones, les puissances coloniales procèdent généralement en négociant des traités.

Entre 1850 et 1854, James Douglas signe des traités avec quatorze communautés autochtones sur l'île de Vancouver. Ces traités englobent les régions de Victoria à Sooke, de la péninsule Saanich, de Nanaimo et de Fort Rupert². Le texte des traités est très court et les ententes conclues dans les quatorze traités sont presque identiques, à l'exception de la description des territoires, des signataires et du paiement pour ces territoires. Selon les traités, les chefs autochtones et leurs communautés acceptent de « céder entièrement et pour toujours » la plupart de leurs territoires à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils gardent les « sites de leurs villages et les prés inclus » ainsi que le droit de « chasser sur les terres non occupées et de pêcher comme autrefois ». En échange de leurs terres, les Premières Nations reçoivent des couvertures ou des livres sterling.

Plusieurs facteurs peuvent générer des malentendus au cours de ces négociations. En 1850, peu d'employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson comprennent la langue des Salish et très peu d'autochtones comprennent ou parlent l'anglais. Malgré tous ces problèmes de communication, les interprètes aident tout de même James Douglas à expliquer les traités aux groupes autochtones³.

Les Salish, cependant, ne pense pas que les traités sont une vente de leur territoire ou l'extinction [la fin] de leurs droits territoriaux. Le chef des Lekwungen, David Latasse, qui est un jeune garçon au moment de la signature des traités, pense que James Douglas donnera des cadeaux à sa bande chaque

¹ John Adams, *Old Square-Toes and His Lady: The Life of James and Amelia Douglas* (Victoria, BC: Horsdal & Schubart, 2001), p. 111.

² Cole Harris, *Making Native Space: Colonialism, Resistance, and Reserves in British Columbia* (Vancouver: University of British Columbia Press, 2002), p. 19.

³ Grant Keddie, *Songhees Pictorial: A History of the Songhees People as Seen by Outsiders, 1790-1912* (Victoria: Royal BC Museum, 2003), p. 49.

année pour louer la terre⁴. Quant à Dave Elliott, Aîné des Saanich, il a appris dans l'histoire orale qu'il s'agissait d'un traité de paix et non pas d'une vente de leurs terres⁵.



Le Canada en devenir

http://www.canadiana.org/citm/imagepops/douglastreaties_f.html

[CHANGE THE MAP FOR THE FRENCH VERSION – use above URL]

James Douglas cesse de négocier des traités après 1854. Les historiens n'en connaissent toujours pas les raisons précises. Il dit qu'il n'avait plus d'argent et que le ministère des Colonies a décidé de ne plus lui envoyer de fonds dans ce but. Il est également possible qu'il ait décidé d'acheter juste assez de terres pour que les colons s'installent pendant que la Compagnie de la Baie d'Hudson administre l'île de Vancouver⁶.

Au cours des années suivant la signature des traités Douglas, ce dernier permet aux colons de s'approprier des terres autochtones même si elles n'avaient pas été achetées dans le cadre de traités. Pendant la ruée vers l'or, lorsque trente mille chercheurs d'or arrivent dans le sud de la Colombie-Britannique, James Douglas ne signe pas de traités avec des groupes autochtones sur le continent. Il instaure plutôt des réserves pour qu'ils y vivent⁷. Encore aujourd'hui, les habitants de la Colombie-Britannique vivent avec les conséquences de la décision de James Douglas de ne plus signer de traités. Avant d'être habitées par de nouveaux arrivants, la majorité des terres de la province n'ont pas été achetées des autochtones qui avaient signé des traités.

⁴ Chef David Latasse interviewé par Frank Pagett, « 105 Years in Victoria and Saanich! », *Victoria Daily Times*, 4 juillet 1934, Magazine Section, p. 1, 8.

⁵ Dave Elliott, père, édité par Janet Poth, *Saltwater People* (Saanichton, BC: School District No. 63, 1983), p. 69-73.

⁶ Harris, *Making Native Space*, p. 21-23.

⁷ Harris, *Making Native Space*, p. 30-34.